

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-04/14C

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DES SES EFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET – SAINT-NAZAIRE.

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	36
En exercice :	36		Contre :	0
Présents :	35		Abstention :	0

Présents : Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, Alison BALESTRIERI, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Thierry SIRVENTE (à partir de l'affaire n°2), Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

Absent excusé ayant donné procuration : Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 31 mars 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

Depuis le transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté de communes Sud Roussillon, celle-ci est membre du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses effluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire (SMBVR).

Vu les statuts du SMBVR,

La communauté de communes doit désigner 10 délégués titulaires et 10 suppléants pour l'y représenter, dans le respect des modalités de l'article L 2122-7 par renvoi de l'article L 5211-7 du CGCT.

Le Président propose,

Membres Titulaires	- Thierry DEL POSO	Membres Suppléants	- Damien BRINSTER
	- Jean-André MAGDALOU		- Alain GIRBAL
	- Jean-Jacques THIBAUT		- Patrick BRUNET
	- Christophe MANAS		- Yvan AMAR
	- Myriam DARDENNE		- Michel PALAU
	- Laurent TOIX		- Thierry LOPEZ
	- Catherine LAURENT		- Benoît ARMEN
	- Marie-Ange DESTAVILLE		- Hélène VALENZUELA
	- Jean-Louis TORRES		- René MONTALAT
	- Sylvie TORRES		- Jean-Pierre THOLLET

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu chacun 36 voix, ils sont déclarés élus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

